

Agression à la machette à Mitzic

Abdoulaye Diremilala était " jaloux " de son frère

ANS

Oyem/Gabon

SALIF Zoungrana, un Burkinabè de 23 ans, employé comme saigneur d'hévéa sur le site de Siat-Gabon à Mitzic, a été violemment agressé à la machette par son frère, Abdoulaye Diremilala, le vendredi 20 novembre dernier. Ce dernier aurait agité par "jalousie" envers son colocataire donné, semble-t-il plus responsable que lui.

Ce jour-là, raconte une source proche du dossier, il est environ 5 heures 30. Salif Zoungrana, en bon musulman, fait sa prière matinale. Le dos tourné, il ne voit donc pas venir Diremilala, armé

d'une machette dont il lui assène brusquement des coups sur la mâchoire supérieure droite, à la tête et aux avant-bras. La victime, sentant apparemment sa dernière heure arrivée, et guidée l'instinct de survie, se met à hurler de toutes les forces, pour solliciter de l'aide.

Des voisins accourent aussitôt pour porter secours au malheureux que son forcené de frère tente de découper, comme un vulgaire gibier. Pendant que certains maîtrisent Abdoulaye Diremilala, d'autres saisissent la brigade de gendarmerie de Siat-Mitzic, dont des éléments se transportent aussitôt sur les lieux, pour interpellier l'agresseur de Zoungrana. Entre-temps, la victime est d'abord acheminée



Photo : ANS

Salif Zoungrana, revient vraiment de loin.

dans une unité sanitaire interne à la société.

Mais compte tenu de la gravité des blessures, elle est ensuite évacuée au Centre hospitalier régional d'Oyem, où son état nécessite une intervention chirurgicale. Le bulletin médical de l'intéressé ayant révélé une large et profonde plaie, ainsi qu'une fracture au niveau de la joue droite, une plaie à la tête, au coude droit, au poignet et une autre, plus large, sur le bras gauche, qui ont nécessité plusieurs points de suture.

Si l'hôpital estime que ses jours ne sont pas en danger, Salif Zoungrana devra cependant demeurer professionnellement inactif pendant au moins deux mois, le temps qu'il se réadapte après

cette violente agression.

Interrogé par les gendarmes sur les mobiles de son geste insensé, Abdoulaye Diremilala, tout en reconnaissant les faits qui lui sont reprochés, a déclaré: « c'est la jalousie qui m'a poussé à commettre cet acte ». Selon toute vraisemblance, il n'appréciait guère le fait que son frère faisait montre, semble-t-il, de plus de responsabilité que lui, envoyant régulièrement de l'argent au pays pour la construction de sa maison d'habitation, pendant que lui investissait dans des projets futiles.

Déféré devant le parquet d'Oyem, puis placé en détention préventive, il devra tenter de convaincre les juges de la justesse de son acte, à la faveur d'un procès à venir.

Établissements de micro-finance (EMF)

Opération coup de poing pour les " sans papiers "

R.H.A

Libreville/ Gabon

Quelques responsables de ces entités ont été arrêtés, hier, par la Brigade anti-criminalité (Bac) et la Police judiciaire (PJ), et leurs locaux fermés.

SUR instruction du ministre du Développement durable, de l'Economie, de la Promotion des investissements et de la Prospective, Régis Immongault, l'opéra-

tion "d'assainissement du système financier gabonais", selon les termes de ce département, a démarré hier, avec la fermeture de tous les établissements de micro-finance (EMF) se trouvant en situation irrégulière au Gabon. Assistés de la Brigade anti-criminalité (Bac) et de la Police judiciaire (PJ), les agents dudit ministère ont procédé à l'arrestation de certains responsables de ces entités, puis fermé leurs locaux, afin d'étudier de près ce cancer qui prend des



Photo : R.H.A

Tous les établissements de micro-finances frappés d'irrégularité seront provisoirement fermés.

proportions inquiétantes sur le territoire national.

Sont concernés par cette opération, tous les établis-

sements exerçant de manière irrégulière, c'est-à-dire n'ayant pas l'agrément délivré par l'autorité monétaire, la Commission bancaire d'Afrique centrale (Cobac).

Une dizaine de structures seraient concernées par cette opération. Celles qui exercent depuis longtemps sans agréments sur le territoire gabonais seront sanctionnées, a indiqué Fidèle Mangouangou, inspecteur général des Services au ministère de l'Economie.

Par ailleurs, trois types d'activités sont ciblées au cours de l'opération de démantèlement des "sans-papiers", celles de transferts d'argent, de changes manuels et de multiplication de capitaux.

Selon M. Mangouangou, les responsables et les principaux actionnaires de ces structures seront auditionnés, et leurs comptes gelés. De même que leurs actifs, en cas de disponibilité de fonds suffisants dans les banques, seront saisis.

Suspicion de malversations financières et de trafic illégal du bois à la Protection de l'environnement

Des cadres du ministère interpellés

COE

Libreville/Gabon

LA direction générale des Recherches (DGR) a effectué, le lundi 23 novembre dernier, une descente musclée dans les locaux du ministère de la Protection de l'environnement et des Ressources naturelles, de la Forêt et de la Mer, au cours de laquelle une perquisition a été rondement menée. Celle-ci a abouti à l'interpellation de quelques cadres dudit ministère, pour suspicion de malver-

sations financières et exploitation illégale du bois. Il s'agit de Jean-François Ella Bitéghé, directeur de cabinet de l'ancien ministre Noël Nelson Messone; Hermence Moure, directrice générale adjointe des Forêts, Landry Keyi et Jean-Marie Minko, respectivement directeurs provinciaux du Woleu-Ntem et de l'Ogooué-Ivindo, ainsi que le chef de cantonnement d'Ovan, Jean-Jacques Ekakamba. D'autres hauts fonctionnaires ont été entendus, jusqu'à hier, par la Direc-



Photo : COE

Le ministère de la Protection de l'environnement, en proie à diverses malversations.

tion générale de la contre-ingérence, communément appelée B2. Parmi lesquels, le directeur des Industries

du commerce, du bois et de la valorisation, Prospère Obame Ondo, le secrétaire général du ministère, Aimé

Moundjiégu, l'ancien ministre Noël Nelson Messone ayant fait l'objet d'un interrogatoire dans son bureau de la présidence de la République, où il occupe les fonctions de conseiller politique du chef de l'État. Selon une source autorisée, les problèmes de malversations financières auraient pris forme après la suspension des fonds communs aux agents publics.

En ce qui concerne le trafic illégal du bois, des indiscretions révèlent que certains agents du ministère non autorisés avaient accès

aux conteneurs de la Société nationale des bois du Gabon (SNBG), elle-même accusée d'être de mèche avec certains opérateurs économiques du secteur.

Aux Eaux et Forêts, le dossier semble si lourd qu'il impliquerait même l'autorité politique, notamment à travers le trafic des délivrances d'autorisations d'exploitation du bois.

Dans tous les cas, seule l'information judiciaire ouverte déterminera le niveau d'implication de tous les mis en cause actuels.

Trafic transfrontalier des produits pétroliers

6900 litres de pétrole saisis à la frontière Gabon-Congo

AEE

Libreville/Gabon

Le 24 octobre dernier, les militaires en poste à la frontière Gabon-Congo, ont mis la main sur 6900 litres de pétrole lampant, à bord d'un camion de type Mercedes, immatriculé BR 788 AA, au village Doussala, qui s'appropriait à aller

le livrer au Congo, où le marché semble porteur.

LES militaires gabonais en poste à la frontière Gabon-Congo ont mis la main, le 24 octobre dernier, au village Doussala, sur un camion de type Mercedes, immatriculé BR 788 AA, transportant 276 bidons de 25 litres de pétrole lampant, soit au total 6900 litres. Une source proche de la délégation provinciale



Photo : DR

La cargaison de pétrole saisie.

de la Caisse de stabilisation et de péréquation (Cais-tab) de la Ngounié révèle, en effet, que le trafic transfrontalier des produits pétroliers est légion dans cette partie du Gabon. C'est d'ailleurs suite à ce trafic accéléré des produits de la péréquation, qu'une recommandation expresse des autorités provinciales gabonaises en charge du secteur des hydrocarbures, a été faite aux forces de dé-

fense implantées à la frontière, de procéder aux contrôles de tout camion suspecté de transporter des produits pétroliers.

Lors de ces contrôles effectués dans la journée du 24 octobre, un camion Mercedes, appartenant à un Gabonais, Léonce Rodrigue Mboulouky, à bord duquel se trouvait Steven Kinty Moudzeou, chauffeur de ce dernier et Gabonais lui aussi, est intercepté au vil-

lage Doussala. Interrogé par les forces de défense, le chauffeur du camion leur dit s'être approvisionné dans une station-service Pétro-Gabon, et que le produit est destiné à deux commerçants exerçant à Pointe-Noire, au Congo. Contrairement au Gabon où le litre de pétrole lampant coûte 275 francs, les trafiquants le revendent entre 1000 et 1500 francs dans ce pays voisin.